



SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL

Crise en Ukraine et normes internationales

Mise à jour : 23 mars 2022

Le réseau international du SSI œuvre à soutenir les enfants et les familles touchés par la **crise en Ukraine**. Le SSI déplore la perte de vies humaines, les déplacements massifs et l'ampleur de la souffrance humaine.

Ce document fournit des conseils sur la manière d'appliquer les normes internationales en travaillant avec les enfants et leurs familles touchés par cette crise. **La question à poser systématiquement** – quelle que soit la décision, l'action ou la procédure – est la suivante : « **Qu'est ce qui est dans l'intérêt supérieur de l'enfant ?** » Cela s'applique aux situations sur le terrain qui sont complexes et ne permettent pas de réponses faciles.

Un certain nombre de recommandations s'imposent :

Les adoptions internationales

Une procédure d'adoption internationale ne doit pas être entreprise pendant ou immédiatement après une situation d'urgence, y compris dans le contexte d'un conflit armé. **Les crises sont un terrain propice aux pratiques illicites**, notamment parce qu'il y a peu de contrôle, voire aucun. Dans les circonstances actuelles, **il est extrêmement difficile de déterminer si des enfants qui peuvent sembler orphelins ou privés définitivement de prise en charge parentale sont réellement éligibles à l'adoption**. Nous appelons tous les intervenants à respecter et à mettre en œuvre les normes internationales en vigueur ainsi que les États d'accueil à adopter une approche commune. Compte tenu du [Rapport et Conclusions de la Commission Spéciale de 2005](#) (para. 131), de la détérioration de la situation sur le terrain en Ukraine ainsi que du [message partagé par le gouvernement Ukrainien](#), le SSI plaide pour une suspension des procédures d'adoption. Le déplacement d'enfants à l'étranger en vue d'une adoption, en période de conflit, est contraire au droit international. La priorité doit être donnée à la réunification d'un enfant déplacé avec ses parents ou des membres de sa famille. Après leur déplacement vers les pays voisins, des mesures adéquates d'identification et d'enregistrement doivent être mises en place. **Les parents adoptifs potentiels doivent communiquer en premier lieu avec leur Autorité centrale d'adoption ou leur organisme agréé en matière d'adoption et s'abstenir de toute action individuelle**. L'Ukraine n'a pas ratifié la Convention de La Haye de 1993. C'est un des principaux États d'origine pour l'adoption internationale, figurant en deuxième position dans les statistiques annuelles du SSI/CIR en 2020, avec 277 adoptions internationales.

Les enfants dans des institutions ou venant d'institutions de prise en charge

Les enfants dans des institutions de prise en charge doivent être protégés. Tous les enfants ont droit à la vie, à la survie et au développement,

Normes directrices internationales et documents internes du SSI

- [Convention relative aux droits de l'enfant](#)
- [Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants](#)
- [UNICEF Best Interests of the Child in ICA](#)
- [Manuel En marche](#)
- [Fiches pratiques du SSI sur la prise en charge alternative et l'adoption](#)
- [ISS Manual on Children on the Move](#)
- [Convention de La Haye de 1993](#)
- [Convention de La Haye de 1996](#)
- [HCCH Note sur les enfants privés de leur famille à cause du conflit armé en Ukraine](#)
- [The Verona Principles for the protection of the rights of the child born through surrogacy](#)

Autres outils de mise en œuvre et initiatives

- [MOOC Protéger les enfants seuls en situation de migration](#)
- [MOOC Garantir une prise en charge adéquate pour tous les enfants](#)
- [Better Volunteering, Better Care](#)

sans discrimination ; cette protection peut être compromise par des adoptions rapides qui se déroulent au mépris des normes internationales. Au lieu de cela, **des efforts doivent être faits pour réunir les enfants avec leurs parents biologiques ou avec d'autres membres de leur famille.** La plupart des enfants en institution en Ukraine y ont été placés directement par leur famille biologique.

Les enfants d'institutions ukrainiennes qui arrivent dans d'autres pays avec l'administration de leur établissement de prise en charge ne doivent pas être considérés comme non accompagnés. Selon le [Code de la famille ukrainien](#) (Arts. 244 et 245), *si un enfant réside de manière permanente dans un centre d'accueil pour enfants ou un établissement de santé, les fonctions de gardien et de responsable de l'enfant sont exercées par l'administration de ces institutions* (une analyse succincte de cette situation particulière est disponible sur demande). Toutefois, cela ne signifie pas que tout processus de prise de décision permanente pour les enfants concernés, que ce soit en Ukraine ou à l'étranger, puisse contourner les procédures d'évaluation et d'approbation approfondies (consentement des parents, des autorités compétentes) nécessaires pour prendre des décisions éclairées pour chaque enfant. Cette recommandation d'évaluation de l'intérêt supérieur, fondée sur les normes internationales, s'applique également aux enfants non accompagnés.

En Ukraine, on comptait en 2020 quelque 718 institutions accueillant au total 102'570 enfants. Près de la moitié d'entre eux sont des enfants à besoins spéciaux.

- Le ministère de l'Éducation était responsable de 555 institutions hébergeant 93'506 enfants.
- Le ministère de la Politique sociale disposait de 125 institutions hébergeant 6'230 enfants.
- Le ministère de la Santé disposait de 38 foyers pour bébés hébergeant 2'834 enfants de moins de 4 ans.

La maternité de substitution

Les situations d'urgence ne sont pas compatibles avec le lancement de procédures de maternité de substitution. L'Ukraine est la deuxième destination la plus populaire pour les couples étrangers à la recherche de services de maternité de substitution. On estime que ces dernières années, 2'000 à 2'500 enfants par année sont nés d'une mère porteuse en Ukraine. Au moins 1'500 couples vivant entre autres en Australie, aux États-Unis, en Irlande, au Royaume-Uni ont un contrat avec des mères porteuses en Ukraine ou des embryons stockés dans des cliniques en Ukraine.

Les enfants concernés par la mobilité

Il est dans l'intérêt supérieur de tous les enfants de rester avec leur famille ou d'être regroupés avec elle.

Toutes les mesures doivent être prises pour que les enfants restent avec leur famille ou avec les personnes qui s'occupent d'eux et pour éviter toute séparation (supplémentaire). Dans la mesure du possible, essayez d'évacuer et de **déplacer les enfants avec les membres adultes de leur famille ou les personnes qui s'occupent d'eux et de garder les fratries ensemble.**

Les services d'assistance sociale du SSI peuvent comprendre :

- une assistance juridique et administrative (par exemple des conseils juridiques sur les procédures de demande d'asile, l'acquisition et le transfert de documents officiels)
- une aide psychosociale
- la recherche de la famille et le maintien du contact avec la famille
- le regroupement familial
- une orientation nécessaire vers les autorités compétentes

L'assistance technique du SSI et la défense des intérêts peuvent comprendre :

- la diffusion d'information aux professionnels (par exemple : newsletter/bulletin, publications)
- la formation de professionnels
- le soutien aux réformes des lois et des politiques nationales
- la participation active à des groupes d'experts
- la collaboration avec les Nations Unies et les organes conventionnels régionaux

Des centaines de milliers de personnes sont en déplacement en raison de la crise ukrainienne, la plupart étant des enfants et des femmes. En Ukraine, les hommes âgés de 18 à 60 ans n'ont pas le droit de quitter le pays. De ce fait, des familles ont été ou sont séparées. Les membres de la famille qui sont encore ensemble ne doivent pas être séparés. Par conséquent, une assistance doit être fournie à l'ensemble de la famille – ou à une partie de la famille en raison des circonstances actuelles – en tant qu'unité, et pas seulement aux enfants, afin que la famille ou la partie de la famille puisse rester ensemble.

Donnez la priorité à un hébergement de type familial pour les enfants et leurs familles, y compris pour les enfants séparés de leurs parents ou de la personne qui s'occupe d'eux. Si l'enfant a un parent qui n'est pas avec lui, maintenez les canaux de communication ouverts entre l'enfant et son parent respectif afin que l'on sache où il se trouve. Cela est important pour le bien-être mental et pour la réunification familiale ultérieure.

Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir toute information ou analyse, y compris législative, supplémentaire : irc-cir@iss-ssi.org